



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ONU

Question écrite n° 84400

Texte de la question

Mme Lucette Lousteau attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la pratique du droit de veto au sein du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies 70 ans après sa création. Dans un monde où les rapports d'influences n'ont cessé d'évoluer, l'on est en droit de se demander si cette pratique est toujours adaptée à l'environnement géopolitique actuel. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Le Président de la République a proposé, devant la 68e Assemblée générale des Nations unies en septembre 2013, un encadrement du recours au veto en cas d'atrocités de masse pour remédier à la paralysie du Conseil de sécurité face à certaines crises. Le ministre des affaires étrangères et du développement international a, depuis, pris de nombreuses initiatives pour faire avancer cette proposition, s'exprimant dans la presse internationale ou co-présidant avec son homologue mexicain, en marge de la 69e Assemblée générale des Nations unies, en septembre dernier, un événement qui a permis de constater un soutien croissant de la communauté internationale et un appui marqué de la société civile. Le ministre a désigné Hubert Védrine, ancien ministre des affaires étrangères, pour mobiliser et accompagner les efforts de la France visant à promouvoir l'encadrement du veto. Cette mission vise plus particulièrement à renforcer le dialogue avec nos partenaires membres permanents du Conseil de sécurité. L'objectif est de profiter de l'échéance de la 70e Assemblée générale des Nations unies, qui marquera aussi le 10e anniversaire de l'adoption de la Responsabilité de Protéger (R2P), pour faire avancer cette proposition.

Données clés

Auteur : [Mme Lucette Lousteau](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84400

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5071

Réponse publiée au JO le : [4 août 2015](#), page 5928